

MISE À JOUR SUR LES NÉGOCIATIONS : Le Syndicat répond à la demande de Postes Canada visant la tenue d'un vote forcé

Le 30 mai, Postes Canada a envoyé une lettre à la ministre de l'Emploi et des Familles, Patty Hajdu, lui demandant d'utiliser son pouvoir aux termes du paragraphe 108.1 du *Code canadien du travail* pour exiger la tenue d'un vote forcé sur les dernières offres de l'employeur pour les deux unités de négociations.

À la réception de la lettre en soirée le vendredi 30 mai, nous avons jusqu'au lundi 2 juin pour passer la demande de l'employeur en revue et fournir une réponse à la ministre. Cependant, notre demande de prolongation du délai a été acceptée et nous avons maintenant jusqu'au 4 juin pour donner notre réponse finale. À ce jour, le 3 juin, la ministre n'a pas rendu de décision. Sur son compte X, la ministre Hadju a indiqué qu'elle et son équipe étaient en train de « passer en revue » la demande de Postes Canada.


Le STTP est fermement opposé à la tenue d'un vote forcé. Ce vote n'est qu'une autre attaque du gouvernement contre notre droit à la libre négociation collective, et ce, seulement quelques mois après que l'ancien ministre du Travail ait imposé une « pause » à notre grève légale en décembre dernier. Les interventions répétées du gouvernement empoisonnent le processus de négociation collective.

Un vote forcé est une attaque au droit fondamental des syndicats de représenter leurs membres.

Nous vous informerons des détails concernant la décision de la ministre dès que nous en aurons été informés.

Pour obtenir par courriel les dernières nouvelles du Syndicat, abonnez-vous à Somm@ire : www.sttp.ca/fr/sommaire-sttp.

Solidarité,



Jan Simpson
Présidente nationale

